ART. 5 N° 1053

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 1053

présenté par Mme Youssouffa, M. Guy Bricout, M. Castellani, Mme Descamps et M. Morel-À-L'Huissier

ARTICLE 5

À l'alinéa 3, après le mot :

« européenne »

insérer les mots:

«, en dehors des praticiens originaires d'un pays ayant une revendication sur un territoire français, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend notamment à permettre et faciliter la bonne intégration par la population locale des praticiens à diplôme étranger hors Union européenne.